

Procès verbal du Conseil Municipal du 27 Novembre 2018

Etaient présents : Danielle ARCHIMBEAU, Elisabeth BARON, Sylvain BLANQUET, Jean-Louis BRUN, Françoise CHASTEL, Ghislaine COLMAS, Patrick DELCROIX, Magali DESPLATS, Elisabeth DONAMARY, Virginie FABREGUETTES, Bérénice GONI, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Eliane ROSAY, Françoise WALCH.

Absent(s) excusé(s) : Olivier ARCHIMBEAU, Fabrice BALSIERE, Claude LEROUGE, Stéphanie VALAT

**Procuration (s) : Olivier ARCHIMBEAU à Eliane ROSAY,
Fabrice BALSIERE à J-Ch. PEZERAT,
Claude LEROUGE à Elisabeth BARON,
Stéphanie VALAT à Sylvain BLANQUET**

Mme le Maire constate que le quorum est atteint ; le conseil municipal peut réglementairement siéger.

Madame le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Mme Ghislaine COLMAS est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 2 Octobre 2018

Madame le Maire demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations ou poser des questions concernant le compte rendu.

- Mme Françoise CHASTEL fait remarquer qu'il n'est pas mentionné dans le procès verbal du conseil municipal du 2 octobre 2018 la procuration qu'elle a donné à Mme Magali DESPLATS.
- Mme le Maire constate cette erreur et demande que ce soit consigné dans le procès verbal du présent Conseil Municipal.

Pour information et après vérification par les services, cette erreur n'a pas été répétée sur les délibérations prises à l'occasion du conseil Municipal du 2 octobre 2018.

- Mme Françoise CHASTEL revient sur la question n°1 du conseil Municipal du 2/10/2018 concernant l'acquisition de la parcelle AA n°237 et la proposition de l'Agglopolé de l'acquérir. Qu'en est-il exactement ?
- Mme le Maire répond que l'Agglopolé serait d'accord pour faire l'acquisition de cette parcelle à la commune au prix acheté par la commune (soit 270 000€). Mais, il n'y a pas d'urgence pour la vendre.

Le procès verbal du conseil municipal du 2 octobre 2018 est adopté au scrutin public par 15 voix POUR (Danielle ARCHIMBEAU, Olivier ARCHIMBEAU, Fabrice BALSIERE, Elisabeth BARON, Sylvain BLANQUET, Ghislaine COLMAS, Patrick DELCROIX, Elisabeth DONAMARY, Virginie FABREGUETTES, Bérénice GONI, Claude LEROUGE, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Eliane ROSAY, Stéphanie VALAT) et 4 ABSTENTIONS (Jean-Louis BRUN, Françoise CHASTEL, Magali DESPLATS, Françoise WALCH).

I – Budget général MAIRIE : Décision Modificative n°2

Mme le Maire explique qu'il convient de modifier le montant des dépenses au chapitre 023 (virement a la section d'investissement) pour un montant de 40 000,00€ afin d'abonder le chapitre 012 et de diminuer de la même somme le chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement)

SECTION DE FONCTIONNEMENT -DEPENSES		
	<u>LIBELLE</u>	<u>Crédits à réduire :</u>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Crédits à réduire au 023	-40 000,00€
	TOTAL	-40 000,00€

SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSE		
	<u>LIBELLE</u>	<u>Crédits à ouvrir :</u>
012	CHARGE DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	+40 000,00€
	TOTAL	+ 40 000,00€

Suite au virement de crédits effectué au chapitre 023, il convient d'équilibrer la section d'investissement et de procéder à la modification suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT -RECETTES		
	<u>LIBELLE</u>	<u>Crédits à réduire :</u>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Crédits à réduire au 021	-40 000,00€
	TOTAL	-40 000,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT -DEPENSES		
	<u>LIBELLE</u>	<u>Crédits à réduire :</u>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
2031	Frais d'études	-40 000,00€
	TOTAL	-40 000,00€

Cette augmentation des dépenses de personnel est liée à plusieurs raisons :

- Recrutement pour 6 mois d'un agent non titulaire à temps complet pour accroissement temporaire de travail dans les services techniques,
- Remplacement d'un titulaire, à temps complet, en arrêt maladie supérieur à 3 mois,
- Recrutement d'un agent titulaire à temps complet pour le service de l'Agence Postale Communale,
- Reprise en mi-temps thérapeutique d'un agent titulaire.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé, délibère et décide au scrutin public par 16 voix POUR (Danielle ARCHIMBEAU, Olivier ARCHIMBEAU, Fabrice BALSIERE, Elisabeth BARON, Sylvain BLANQUET, Jean-Louis BRUN, Ghislaine COLMAS, Patrick DELCROIX, Elisabeth DONAMARY, Virginie FABREGUETTES, Bérénice GONI, Claude LEROUGE, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Eliane ROSAY, Stéphanie VALAT,) et 3 ABSTENTIONS (Françoise CHASTEL, Magali DESPLATS, Françoise WALCH,).

DE VALIDER la décision modificative N°2 du budget général MAIRIE

II- BUDGET GENERAL MAIRIE : DECISION MODIFICATIVE N°3

Considérant la décision du Maire n° 2018/477 du 26 septembre 2018, relative à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, il convient de modifier le Budget Principal comme ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTE		
	<u>LIBELLE</u>	<u>Crédits à ajouter :</u>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
1641	Emprunts	450 000,00€
	TOTAL	450 000,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSE		
	<u>LIBELLE</u>	<u>Dépenses à ajouter</u>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2111	Terrains nus	270 000,00 €
2115	Terrains bâtis	166 000,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
275	Dépôts et cautionnements versés	14 000,00 €
	TOTAL	450 000,00 €

- Mme Françoise CHASTEL et M. Jean-Louis BRUN demandent pourquoi ne pas utiliser les ressources de trésorerie de la commune (environ 800 000€)?

- Mme le Maire répond qu'elle va relancer le trésorier sur la possibilité d'utiliser cette trésorerie. Que cela correspond à environ 3 ou 4 mois de fonctionnement de la collectivité dû à la gestion économe de la collectivité depuis plusieurs années. C'est une sécurité.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé, délibère et décide au scrutin public par 15 voix POUR (Danielle ARCHIMBEAU, Olivier ARCHIMBEAU, Fabrice BALSIERE, Elisabeth BARON, Sylvain BLANQUET, Ghislaine COLMAS, Patrick DELCROIX, Elisabeth DONAMARY, Virginie FABREGUETTES, Bérénice GONI, Claude LEROUGE, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Eliane ROSAY, Stéphanie VALAT,) et 4 ABSTENTIONS (Jean-Louis BRUN, Françoise CHASTEL, Magali DESPLATS, Françoise WALCH,).

DE VALIDER la décision modificative N°3 du budget général MAIRIE

III- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes :

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables, il y a lieu de délibérer lors de chaque changement de Comptable du Trésor.

Il est proposé de délibérer afin de verser l'indemnité de conseil et de conception de budget à M. Armand TURPIN, Receveur de la Commune.

Il est proposé d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

A titre indicatif le montant de l'indemnité de 2018 est de 516,11€ Net

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Madame le Maire, délibère et décide au scrutin public, à l'unanimité

D'ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,

DE PRECISER que cette indemnité sera calculée selon des bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. Armand TURPIN, Receveur Municipal

IV- Objet : Convention de partenariat entre le Théâtre Molière de Sète et la commune de Bouzigues - Saison 2018-2019

Mme Bérénice Goni donne au conseil municipal des informations concernant les manifestations organisées en partenariat avec le TMS.

Le Théâtre Molière de Sète (TMS) établit chaque saison un programme de diffusion de spectacles et d'interventions artistiques et culturelles décentralisées sur son territoire en privilégiant les dispositifs en direction de l'enfance et la jeunesse.

Mme Goni explique également que des associations de la commune (Poésie, danse...) sont impliquées dans ce projet : un travail sur Othello est réalisé par le groupe de poésie et un atelier danse est proposé en amont du spectacle "Giselle".

La ville de Bouzigues, commune de Sète Agglopôle Méditerranée, conjugue les besoins culturels, artistiques et de loisirs de ses administrés et les propositions artistiques et culturelles formulées par le TMS à sa population ainsi qu'à l'ensemble des spectateurs du bassin de thau fréquentant ses activités.

La qualité des activités culturelles et artistiques proposées par la Ville de Bouzigues favorise l'accueil et la circulation des publics de Sète Agglopôle Méditerranée et participa à l'aménagement du Bassin de Thau.

Par conséquent, il est proposé à la Ville de Bouzigues une convention de partenariat avec le Théâtre Molière de Sète afin d'accueillir 2 manifestations décentralisées du TMS issues de la programmation 2018-2019 :

- Le 8 décembre 2018 : Spectacle "Deux Pierres" (Spectacle familial présenté par Turak Théâtre), à 11h à L'Espace Fringadelle.

- Le 14 février 2019 : Spectacle "Othello"- par CDN Montpellier- à 20h30, à l'Espace Fringadelle.

La convention de partenariat prévoit également " Une soirée au Théâtre Molière", pour le spectacle "Giselle" **le 3 avril 2019**, à 19h (40 places pré-réservées).

La présente convention défini et précise les modalités et conditions de partenariat établi par le TMS et la ville de Bouzigues dans le cadre de la saison artistique 2018-2019.

La Ville de Bouzigues mettra gracieusement à la disposition du TMS, l'Espace Fringadelle et le TMS prendra en charge la gestion de la billetterie des spectacles et en conservera l'intégralité des ventes.

La convention prendra effet à la date de la signature et prendra fin à l'issue du programme de manifestations décentralisées organisées pour la saison 2018-2019.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré au scrutin public, décide à l'unanimité

D'ACCEPTER les termes de la convention de partenariat entre le Théâtre Molière de Sète et la

commune de Bouzigues dans le cadre du programme de diffusion de spectacles et d'interventions artistiques culturelles décentralisées pour la saison 2018-2019;

D'AUTORISER Mme le Maire à signer ladite convention

V- Objet : Présentation du Rapport d'activités 2017 de Sète Agglopôle Méditerranée :

Mme le Maire informe les membres du conseil Municipal que Sète Agglopôle Méditerranée a remis son rapport d'activités, l'année 2017.

Le rapport d'activités est présenté à l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre Acte

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Prend Acte*

De la présentation du rapport d'activités de Sète Agglopôle Méditerranée pour l'année 2017 :
Dit que la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault

Décision de Madame le Maire prise en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

Aucune décision n'a été prise depuis le conseil municipal du 2 octobre 2018.

Questions diverses.

- Mme le Maire informe les élus sur la réforme des listes électorales et la création d'une commission de contrôle **à compter du 1er JANVIER 2019**. En effet, les commissions administratives de révision des listes électorales sont supprimées à compter du 10 janvier 2019 à l'issue de la dernière révision.

Pour les communes de plus de 1000 habitants avec DEUX LISTES représentées au sein du conseil municipal lors des élections de 2014, **la commission de contrôle est constituée de 5 conseillers municipaux volontaires pris dans l'ordre du tableau et prêts à participer aux travaux de la commission, dont :**

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
- 2 conseillers municipaux appartenant à la seconde liste

ATTENTION – Le maire, les adjoints au maire ayant délégation et les conseillers municipaux ayant délégation en matière de listes électorales NE PEUVENT PAS SIEGER au sein de cette commission

La liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle sont :

- **Titulaires :**

- Liste majoritaire : *Partageons l'avenir (Eliane ROSAY)*

PAQUERIAUD Michel
ARCHIMBEAU Danielle
ARCHIMBEAU Olivier

- Seconde liste : *Une alternative pour Bouzigues (Françoise CHASTEL)*

CHASTEL Françoise
DESPLATS Magali

- **Suppléants :**

- Liste majoritaire : *Partageons l'avenir (Eliane ROSAY)*

VALAT Stéphanie
BLANQUET Sylvain
COLMAS Ghislaine

- Seconde liste : *Une alternative pour Bouzigues (Françoise CHASTEL)*

BRUN Jean-Louis
WALCH Françoise

Or, après avoir transmis cette liste au service des élections de la préfecture, il s'avère qu'aucun adjoint ne peut figurer comme membre de la commission (car tous ont une délégation). Il y a également une erreur dans l'ordre du tableau. En effet, l'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé par priorité d'âge. Par conséquent, la liste des conseillers municipaux pouvant participer à la commission de contrôle est corrigée de la manière suivante :

- **Titulaires :**

- Liste majoritaire : *Partageons l'avenir (Eliane ROSAY)*

GONI Bérénice
DONAMARY Elisabeth
LEROUGE Claude

- Seconde liste : *Une alternative pour Bouzigues (Françoise CHASTEL)*

BRUN Jean-Louis
CHASTEL Françoise

- **Suppléants :**

- Liste majoritaire : *Partageons l'avenir (Eliane ROSAY)*

DELCROIX Patrick
BARON Elisabeth

- Seconde liste : *Une alternative pour Bouzigues (Françoise CHASTEL)*

DESPLATS Magali
WALCH Françoise (Mme WALCH ayant remplacé un conseiller démissionnaire, elle reste en fin de tableau)

- Mme le Maire lit le faire part de remerciements adressé au Conseil Municipal par la famille de M. Claude LEROUGE à l'occasion du décès de M. Jean LEROUGE.

- Mme le Maire donne le calendrier des prochaines manifestations importantes sur Bouzigues:

Mois de Décembre 2018 :

- Samedi 8/12 :

- Spectacle familial (à partir de 7 ans) "les Deux Pierres" Théâtre à l'Espace Fringadelle à 11h

- Illuminations de Noël de la Place Clémenceau

- Vendredi 14/12 :

- Arbre de Noël des nounous de bouzigues, à 17h30, à l'Espace Fringadelle

- Samedi 15 et Dimanche 16/12 :

- Animation de Noël, dans le jardin de la Mairie , de 10h à 18h

- Vendredi 21/12 :

- Spectacle de Noël de l'Ecole, à 9h, à l'Espace Fringadelle

Mois de Janvier 2019 :

- Samedi 12/01 :

- Cérémonie des Vœux à la population à 18h30, à l'Espace Fringadelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.